

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DE DIVONNE LES BAINS
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Exécution de l'art. L 2121-1 du Code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MARDI 23 JANVIER 2024 à 18 h 30

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

RESSOURCES FINANCES

POINT N°2 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

POINT N°3 CLÔTURE BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL DE DIVONNE AU 31 DÉCEMBRE 2023
RESSOURCES HUMAINES

POINT N°4 RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES

POINT N°5 PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

PROXIMITÉ ET SOLIDARITÉS SCOLAIRE

POINT N°6 CONVENTION DE FINANCEMENT - ECOLES DES HAMEAUX JEANNE D'ARC - DU 1ER JANVIER 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2034

SERVICES TECHNIQUES

POINT N°7 MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURISATION DE LA RUE DE LA COMBE DE L'EAU - CHOIX PRESTATAIRE - LOT 3 ECLAIRAGE PUBLIC -

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT N°8 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020, DU 12 JANVIER 2021 ET DU 18 OCTOBRE 2023.

Le 16 janvier 2024

Le Maire

